

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2007

MÉDICAMENT - (n° 3062)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 63

présenté par
Mme Gallez, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 15

Dans l'alinéa 15 de cet article, substituer au mot :

« bénéficiaire »,

le mot :

« titulaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.